

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE CAURO

ARRETE DU MAIRE N° 2018-080
D'évacuation des Camping U Prunelli et Benista

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CAURO,

Vu la loi N°82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Plan communal de Sauvegarde approuvé le 22/06/2018,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2018 portant prescriptions et préconisations dans le cadre de la vigilance rouge,

Considérant l'activation du Plan communal par Monsieur le Maire le 29 octobre 2018 à 15h30,

Considérant le risque d'inondation que peut présenter U prunelli ,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les campings Benista et U Prunelli doivent procéder à l'évacuation de leurs usagers et personnels jusqu'à la fin de l'alerte.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à la gendarmerie et Madame la Préfète de Corse.

FAIT à CAURO, le 29/10/2018

LE MAIRE,
Pascal LECCIA

